



	Rapport/soutenance						5		
	Intégration						5		
TOTAL UE					15		10		10
<b>TOTAL</b>		<b>337</b>			<b>60</b>		<b>33,5</b>		<b>33,5</b>

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● **Sessions d'examen : précisions**

Les divers enseignements sont sanctionnés par des épreuves écrites et orales organisées durant le premier semestre.

**Deux sessions d'examen sont prévues :**

Première session qui comprend :

2 épreuves écrites (UE1 + UE2) et un grand oral en avril (à l'issue des enseignements UE1 et UE2)

1 examen en septembre sanctionnant le stage (note d'intégration dans l'entreprise + soutenance du rapport de stage).

Deuxième session de rattrapage en septembre avec une épreuve orale pour l'UE1 et/ou l'UE2 ; et/ou une nouvelle soutenance de rapport de stage

**Descriptif des examens**

Voir tableau ci-dessus – Les matières ou groupes de matières des UE1 et UE2 sont évaluées par des épreuves écrites et orales.

- 2 épreuves écrites de 4 heures, notées chacune sur 20, portant sur un sujet pratique regroupant les matières de droit public du sport d'une part, et de droit privé du sport d'autre part.
- 1 épreuve orale notée sur 20 portant sur un sujet d'actualité en droit du sport, présenté après une préparation d'une heure, pendant 30 minutes devant un jury.
- **1 note sur 20 sanctionnant la participation des étudiants aux dossiers de recherche qu'ils sont amenés à établir durant le semestre**

**Stage**

- 1 note sur 20 sanctionnant les aptitudes de l'étudiant durant le même stage
- 1 note sur 20 sanctionnant le rapport et la soutenance de stage établi par l'étudiant.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**CAPITALISATION :** Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Le diplôme de Master spécialité professionnelle Professions juridiques du sport est délivré si la moyenne générale des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.